

A cette date du 1er Avril 1864 un certain nombre des Actionnaires dans la Classe B, qui s'était éteinte, ont dans le cours de l'année 1864-1865 converti leurs parts en actions du Fonds Permanent au montant de..... £ 3262 10 0

L'année suivante, celle de 1865-1866, par suite de l'extinction de la Classe C et des conversions d'une partie de ses actions éteintes en actions permanentes, ce fonds s'élevait au 31 Mars 1866 à la somme de..... £5725 0 0

L'extinction de la Classe D a été l'occasion dans le cours de l'année 1866-1867 de la conversion d'une partie de ses parts éteintes en actions permanentes au montant de £3,350, portant ainsi le Fonds Permanent à la somme de..... £9075 0 0

L'année suivante 1867-1868, a été l'occasion d'un nouvel accroissement du Fonds Permanent par la conversion au montant de £5,512 10 0 en actions permanentes d'un certain nombre de parts dans la Classe E alors éteinte, élevant ce fonds à la somme de..... £14587 10 0

A la suite de l'extinction de la Classe F, il y eut, dans le cours de l'année 1868-1869, nouvelle concession de parts qui s'étaient éteintes dans cette Classe, au montant de £8262 10 0 élevant ainsi le capital du Fonds Permanent à..... £22850 0 0

Enfin comme vous l'avez vu plus haut, par suite des conversions de parts de la Classe G, le capital du Fonds Permanent était au 1er Avril dernier de..... £40000 0 0

Et l'on peut dire que les conversions probables d'autres actions de la Classe G l'élèveront dans le cours de l'année 1869-1870 à..... £45000 0 0

Depuis l'établissement de ce fonds, la société a payé à ses actionnaires des dividendes semi-annuels de *cinq pour cent*, chacun, faisant dix pour cent par année, sans inconvénients pour ses autres opérations financières annuelles. Aussi les actions de ce fonds se sont-elles vendues dans le cours de l'année avec des primes variables et qui se sont élevées jusqu'à 9 pour cent, et des actionnaires ont refusé de s'en défaire même à ce taux.

FONDS DE RÉSERVE.

Quelque temps après l'établissement du fonds permanent, la société créait un fonds de réserve tant pour faire face aux pertes possibles que pourrait subir la société que pour avoir les moyens de déclarer des dividendes semi-annuels plus constamment uniformes sur les actions permanentes et pouvoir accorder aux actionnaires des diverses classes des profits plus régulièrement les mêmes.